

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,

VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

VU La demande de l'Eurométropole de Strasbourg du 13/04/2018,

CONSIDERANT Que pour les travaux d'aménagement de la rue des tuiles à La Wantzenau, pour leur parfaite sécurité, nécessitent la régulation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :
Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : rue des Tuiles à La Wantzenau.

Nature des travaux : aménagement de la voirie.

Date des travaux : à partir du 23/04/2018 pour une durée estimée à trois semaines selon les conditions météorologiques.

Directives : La chaussée sera momentanément barrée selon la nécessité de chantier et une déviation sera mise en place durant les travaux.

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté de voirie T2018-32 du 10/04/2018.

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Copie de la présente sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Monsieur le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- Monsieur le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. Quentin SEYFRIED, EMS.
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 16 avril 2018

Le Maire

Patrick DEPYL

Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Christophe FERG


